

ENTREMONT LE VIEUX

Le conseil municipal vous informe ... n°8 Janvier 2016

Voeux du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

Notre pays a vécu en 2015 des moments très difficiles qui nous rappellent que les principes sur lesquels est fondée notre société : liberté, égalité, fraternité, ne sont malheureusement pas des valeurs universellement acceptées.

Aujourd'hui les libertés sont bafouées dans de nombreux pays et lorsque la situation devient trop insupportable, la seule solution envisageable est de partir, au péril de sa vie, pour fuir les atrocités. Que ferions nous dans la même situation ? Gardons nous de jugement trop hâtifs.

La communauté internationale se doit de réagir et d'imposer des règles qui permettent à chaque individu de s'épanouir dans la dignité.

Les problèmes que nous avons à résoudre paraissent alors bien dérisoires face à ces événements, mais n'oublions pas que les règles du vivre ensemble dans le respect mutuel se forgent aussi à l'échelle de nos territoires.

Nous devons être très attentifs à l'évolution de nos collectivités qui ne sont pas des entités abstraites mais des espaces où l'on est à même de résoudre le mieux possible les besoins et les attentes de nos concitoyens.

Nous pouvons mesurer aujourd'hui combien le choix de mettre en place une intercommunalité « Cœur de Chartreuse » était pertinent pour maintenir une identité Chartreuse très forte, nous avons ainsi pu éviter le risque majeur de nous voir imposer un découpage qui éclate le territoire vers différents pôles.

Ce territoire doit maintenant travailler à l'élaboration d'un projet de territoire qui renforcera encore cette identité, identité qui ne veut pas dire uniformité. L'implication de toutes les forces vives et des habitants est indispensable d'autant plus que ce projet de territoire servira de support pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour notre commune, compte tenu des nouvelles contraintes financières les projets doivent être élaborés dans la plus grande concertation possible pour trouver des solutions originales et réalisables (auberge, centres de vacances, village de la Plagne, réflexion sur l'aménagement et le commerce au chef lieu).

Je tiens à souligner et remercier l'apport précieux et indispensable des bénévoles dans la vie de notre collectivité : pompiers volontaires, bibliothèque, école (cantine, garderie, TAP), associations, grandes manifestations (fête des artisans et des paysans, Passe Montagne, Téléthon) etc...

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une année 2016 pleine de bonheur.

Votre Maire, Jean-Paul CLARET

INVITATION

Jean-Paul CLARET, Maire d'Entremont le Vieux, et les membres du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux le :

Samedi 9 janvier 2016 à 19h00

Salle du conseil municipal

La cérémonie sera clôturée par le verre de l'amitié.

Sommaire

Voeux du Maire.....	p.1
CCCC : projet de territoire.....	p.2
Plan local d'urbanisme intercommunal.....	p.2
Application du droit des sols.....	p.3
Boulangerie.....	p.3
Aménagement du cirque de la Plagne.....	p.3
Passage de la TNT à la Haute Définition.....	p.3
La déchetterie.....	p.3
Nouvelles consignes d'Eco Emballage.....	p.3
Les travaux en 2015.....	p.4
La boîte aux lettres d'Epernay.....	p.5
La traversée d'Epernay.....	p.5
Téléthon 2015.....	p.5
Les vacances d'hiver au MOC.....	p.5
Stations de ski des Entremonts.....	p.6
Passe Montagne 2016.....	p.6
Ski Club : quelques dates clés.....	p.6
Agenda.....	p.6

Mairie d'Entremont le Vieux

Le Bourg
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

Bonne
Année 2016

CŒUR DE CHARTREUSE 2030

NOTRE PROJET DE TERRITOIRE NOUS CONCERNE TOUS.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté, début 2015, l'élaboration d'un Projet de Territoire. Le travail, engagé au printemps, s'est intensifié cet automne en mobilisant les élus et les acteurs socio-professionnels locaux.

Dès janvier 2016, ce sera aux habitants de s'exprimer et de prendre part à ce travail collectif. Ils seront sollicités en début d'année, invités à donner leur avis lors d'ateliers de concertation. C'est un projet partagé par tous qui devra voir le jour en novembre 2016. Il sera partagé s'il est co-inventé donc co-écrit : avant d'être co-acteur, il faut donc être co-auteur.

Pour un projet utile, fiable, légitime et réaliste

Ce projet de Territoire représente un investissement en temps, en argent et en énergie. Il devra apporter des résultats. Il sera légitime et utile car il saura répondre aux enjeux de notre territoire. Il sera réaliste et crédible car imaginé par le plus grand nombre pour le plus grand nombre d'habitants

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Jusqu'à présent chaque commune disposait de la compétence urbanisme. Le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) aux intercommunalités est obligatoire (disposition de la loi ALUR) au 27 mars 2017. Le transfert peut se faire avant.

Historiquement les communes du canton des Echelles ainsi que Entre Deux Guiers, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre d'Entremont Isère étaient intégrées dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Avant Pays Savoyard. Suite à la fusion des communautés de communes et à la création de la communauté de communes cœur de Chartreuse (CCCC), et au rapprochement avec des communes iséroises, il a été décidé de se retirer de ce SCOT avant son approbation.

Depuis le 30 janvier 2015 la CCCC est compétente en matière d'urbanisme. A ce jour les 17 communes de la CCCC sont couvertes par 2 PLU Grenelle (dont Entremont le Vieux), 2 PLU Grenelle en cours, 9 PLU non Grenelle et 3 POS et cartes communales.

La réglementation impose que les PLU « verdissent », autrement dit intègrent les exigences résultant de la loi Grenelle 2 avant le 31 décembre 2016. Les POS doivent être transformés en PLU avant mars 2017, faute de quoi ils seront frappés de caducité. Enfin les PLU doivent être rendus compatibles avec le SCOT.

La loi dispose que l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi) avant le 31 décembre 2015 suspend les dates et délais prévus en matière de « grenellisation », de mise en compatibilité avec le SCOT, de transformation de POS en PLU sous réserve que le débat sur le programme d'aménagement et de développement durable (PADD) ait pu se tenir avant le 27 mars 2017 et que le PLUi soit approuvé avant le 31 décembre 2019

Afin de respecter les délais la CCCC a souhaité s'engager dès à présent dans l'élaboration d'un PLUi. Ainsi, par délibération du 29 juin 2015 la CCCC a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de programme local d'habitat (PLH) et valant schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur les 17 communes de son territoire.

A travers l'élaboration du PLUi, la CCCC souhaite contribuer à son projet de territoire. Le PLUi sera ainsi un outil au service des projets, traduira les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il permettra de définir les grandes orientations de l'action publique pour répondre ensemble aux besoins liés au territoire, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, d'environnement, de déplacements, d'activités économiques et d'emploi. L'élaboration du PLUiH constitue un enjeu et un projet majeur pour la CCCC.

Le PLU de notre commune élaboré lors du mandat précédent servira de base de réflexion au niveau intercommunal et nous permettra de faire valoir ce que nous avons d'ores et déjà mis en place. La commune est présente et participe à l'élaboration de ce PLUiH par le biais de la commission aménagement de la CCCC qui se réunit régulièrement et qui est représentative de toutes les communes.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de cette démarche.

Application du droit des sols

Depuis le 1^{er} juillet 2015 l'Etat s'est désengagé de l'appui technique apporté aux communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Aussi, la CCCC s'est dotée d'un service urbanisme avec une instructrice. Le conseil municipal a décidé de confier l'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels et des permis de construire à la CCCC moyennant rétribution. Les certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables sont instruits en direct par la commune. Le Maire reste, comme auparavant, signataire des autorisations.

Boulangerie

Suite à l'enquête réalisée concernant l'installation d'une boulangerie à Entremont Le Vieux un groupe de travail comprenant des élus, la Sica du Granier, et des membres de l'association « Les Champs du Pain » réfléchit aux différentes possibilités de créer un nouveau commerce avec de nombreuses questions à résoudre :

- Quel lieu ?
- Quel montant d'investissement ?
- Quelles modalités de fonctionnement ?

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du résultat de ce travail.



Etude de l'aménagement du cirque de la Plagne

L'étude du réaménagement du cirque de la Plagne avance, le bureau d'études a présenté le diagnostic aux habitants qui ont validé un certain nombre de pistes d'amélioration (point de collecte des ordures ménagères sur le parking à aménager en face de l'ESAT, signalétique...). Le prestataire est en train d'élaborer le scénario avec chiffrage des travaux.

Nous vous tiendrons informé de la suite.

Passage de la TNT à la Haute Définition

Le 5 avril 2016, nous passons à la TNT Haute Définition. Etes-vous prêt?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril prochain. Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, vérifiez que votre équipement est bien compatible TNT HD. Sinon, vous risquez de perdre la réception des chaînes après le 5 avril.

Vérifiez sans attendre, et équipez-vous d'un adaptateur TNT HD le cas échéant!

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en **appelant** le 0970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).



Déchetterie

A compter du 1^{er} janvier 2016, les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de St-Pierre-d'Entremont changent. Le site sera ouvert toute l'année, à l'exception des jours fériés :

- le mardi : de 14h à 17h30
- le vendredi : de 8h à 12h
- le samedi : de 8h à 12h

Rappel de la nature des déchets qui y sont acceptés : encombrants, ferraille, cartons, bois, textiles, déchets dangereux (DDS = Déchets Diffus Spécifiques), DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), batteries, huiles de cuisine, huiles moteur, piles, cartouches d'encre, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), câbles électriques.

Nouvelles consignes d'Eco Emballages

Eco Emballages a récemment mené de nouvelles études de recyclabilité. Les conclusions de celles-ci ont amené les consignes de tri à évoluer. Ainsi les boîtes en plastique mono matériau type boîtes de chocolat en poudre rejoignent la filière des flacons plastiques (colonne jaune) et les gobelets en carton type gobelets de fast-food rejoignent la filière des cartonnettes (colonne jaune). Attention, les emballages doivent être bien vidés au préalable !



Les travaux en 2015

Les travaux programmés pour la commune en 2015 sont tous réalisés :

- Remise en l'état du parking de la mairie : enrobé, signalisation des places de stationnement
- Remise en état du parvis de l'église : enrobé, marches
- Remise en état de la route du cimetière : enrobé, aménagement des bas-côtés
- Remise en état de la route de la Plagne : enrobé
- Remise en état d'une route aux Gandys : enrobé
- Pose d'une glissière de sécurité sur de la route des Bruns
- Réparation d'une glissière de sécurité sur la route des Minets
- Remise en état du pont aux Derbetemps
- Pose de deux buts sur le terrain près de la station d'épuration d'Epernay
- Travaux d'aménagement du terrain de tennis en un terrain multi-sports : pose de deux buts de handball
- Réaménagement du terrain de volley : pose de nouveaux poteaux et filet
- Pose de deux bornes électriques sur la zone de loisirs



Stations de ski des Entremonts

Depuis le 1^{er} décembre les deux chefs d'exploitation, Olivier GOUGOUX et Régis PIN procèdent à l'inspection annuelle des téléskis et au remplacement des pièces d'usures (roulements, bandages de poulies...etc.) afin de permettre l'ouverture de la saison d'hiver dès que l'enneigement sera suffisant pour pouvoir skier en toute sécurité.

Travaux sur les téléskis :

Pas de gros travaux sur les deux sites

- au Désert : raccourcissement du câble des BRUYERES
- au Granier : révision du moteur du BABY
- remplacement de trois tambours de rattrapage de câble sur les poulies compression (un aux Bruyères, un aux Frasses et un au Quarty). Ces travaux sont imposés par le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)

Investissements :

- Renouvellement partiel du matériel de location (skis, chaussures, bâtons)

Informations :

- Création d'un forfait hors vacances scolaires à 7.50€ valable le matin de 9h à 13h.
- Reconduction de la navette inter stations

Vous pouvez consulter les tarifs des forfaits, le prix de location des différents équipements et les horaires de la navette sur le site de la commune, rubrique « Stations de ski des Entremonts ». Pour obtenir plus de renseignements vous pouvez contacter :

- au Granier : 04 79 65 82 38
- au Désert : 04 79 65 80 54
- à la mairie : 04 79 65 82 48

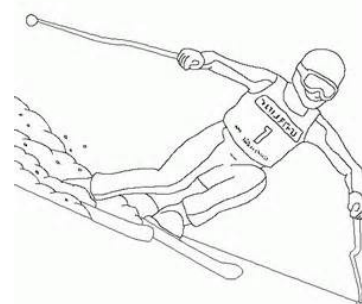
PASSE MONTAGNE 2016

Du bourg d'Entremont le Vieux vers les hameaux de la Plagne et des Rigaud,
le dimanche 24 janvier 2016,

la 31^{ème} édition de cette randonnée en raquettes à neige proposera deux nouveaux parcours. Un itinéraire tranquille et un plus sportif seront jalonnés d'animations, spectacles, rencontres et curiosités. Des ravitaillements proposeront chocolats chauds, pâtisseries et soupe de pois cassés, fruits, jus locaux, diots au vin blanc et autres gourmandises issus de l'artisanat local.

SKI CLUB : quelques dates clés

- **Samedi 16 janvier 2016** : course des écoles au DESERT
- **Samedi 6 février 2016** : slalom géant U12-U14 organisé par le ski club à la STATION DU GRANIER réunissant tous les clubs du district CHAMBERY AIX COEUR DE SAVOIE)
- **Samedi 13 février 2016** : parallèle nocturne ouvert à tous à la STATION DU GRANIER
- **Dimanche 21 février 2016** : slalom spécial U14-U16 organisé par le ski club à la STATION DU GRANIER réunissant tous les clubs du district CHAMBERY AIX COEUR DE SAVOIE



AGENDA

Samedi 9 janvier 2016	Cérémonie des vœux du conseil municipal
Vendredi 15 janvier 2016	Réunion pour la traversée d'Epernay à 19h30, salle du conseil municipal
Dimanche 24 janvier 2016	31 ^{ème} Passe Montagne à Entremont le Vieux

« Entremont le Vieux
Le conseil municipal vous informe... »
est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

Directeur de la publication :
Jean-Paul CLARET

Comité de rédaction :
Cellule communication

Responsable de la publication :
Jacques D'HOOGHE

Tirage :
400 exemplaires